

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de Luberon Monts de Vaucluse et du Conseil Départemental de Vaucluse. Cette taxe s'applique en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This will be collected by the establishment in which you are staying on behalf of Luberon Monts de Vaucluse et du Conseil Départemental de Vaucluse. This tax is based on the type of accommodation and the number of people staying.

## TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR / TOURIST TAX RATES

Par personne et par jour / Per person and per day

### Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme

Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
 Palaces	4,40 €
★★★★★	1,65 €
★★★★☆	1,65 €
★★★☆☆	1,10 €
★★★☆☆	0,95 €
★★☆☆☆	0,80 €
Non classé / Unranked *	0,80 €

### Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
Classement unique / Global ranking	0,80 €

### Campings / Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
★★★★★	0,60 €
★★★★☆	
★★★☆☆	
★★★☆☆	0,22 €
★★☆☆☆	
Non classé / Unranked *	0,22 €

Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures / Camper vans' areas and tourist carparks for a duration of 24 hours

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates**
Classement unique / Global ranking	0,80 €

(\* ) A l'exception des hébergements ayant fait l'objet d'un arrêté d'équivalence. Le tarif applicable à l'hébergement est celui indiqué dans l'arrêté de répartition pris par la collectivité / With the exception of the accommodations having been the object of an order of equivalence. The relevant rate to accommodation is that indicated in the apportionment order made by the community.

(\*\*) Ce tarif inclut la taxe additionnelle du Conseil Départemental / This rate includes the additional tax of the Conseil Départemental.

## CONDITIONS D'EXONÉRATION / TAX EXEMPTION

Sont exonérés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes domiciliées sur le territoire de l'intercommunalité ayant une résidence passible de la taxe d'habitation ;
- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- People who live on the territory of intercommunal in a place submitted to local residence tax ;
- Minors / People under 18 ;
- Seasonal contractors employed on the Territory ;
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing.

Nous contacter : Luberon Monts de Vaucluse Agglomération - Pôle Tourisme Culture et Loisirs  
117 Allée du Centre Tertiaire - 84800 Lagnes

Tél : +33 4 90 20 53 08 | mail : [lmv@taxesejour.fr](mailto:lmv@taxesejour.fr) | plateforme : <https://lmv.taxesejour.fr>

Siège social : Luberon Monts de Vaucluse Agglomération 315 Avenue Saint-Baldou - 84300 Cavillon